

SEANCE D'INSTALLATION

**du Conseil économique, social et
environnemental régional**

MARDI 12 NOVEMBRE 2013

SOMMAIRE

I. ELECTION DU PRESIDENT.....	1
DECLARATIONS DES 3 CANDIDATS.....	1
Jean HAMON	1
Patrice BOUDET	3
Joël JOSSELIN.....	5
Premier Tour.....	6
II. ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT DE CHAQUE COLLEGE	7
Premier Tour.....	7
Collège II.....	7
Collège III-IV	8
Collège I.....	9
III. ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT DE CHAQUE COLLEGE	10
Premier Tour.....	10
Collège II.....	10
Collège III-IV	11
Collège I.....	12
IV. ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT DE CHAQUE COLLEGE	13
Premier Tour.....	13
Collège II.....	13
Collège III-IV	14
Collège I.....	15
Deuxieme Tour	16
Collège II.....	16

V. ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT DES COLLEGES II ET III-IV.	17
Premier Tour.....	17
Collège II.....	17
Collège III-IV.....	18
Deuxieme Tour.....	19
Collège II.....	19
ELECTION DES NEUFS MEMBRES DU BUREAU	20
Premier Tour : Collège I – Election de trois membres	20
Premier Tour : Collège II – Election de trois membres	21
Premier Tour : Collège III et IV – Election de trois membres.....	22
Deuxieme Tour : Collège II.....	23
LA COMPOSITION DU BUREAU AU TERME DE CETTE SESSION.....	24
ALLOCUTION DU PREFET DE REGION.....	25
ALLOCUTION DU PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL.....	29

ELECTIONS

I. Election du Président

1 - Les candidatures

Sont candidats :

- M. Jean HAMON
- M. Patrice BOUDET
- M. Joël JOSSELIN

Déclarations des 3 candidats

JEAN HAMON

Merci Président, bonjour à toutes et à tous.

Alain EVEN a utilisé dans son discours de fin de mandat, en évoquant le rôle du président du CESER, les expressions : tenir la barre et gouverner. Je vais prolonger la métaphore marine.

J'imagine en effet le rôle du prochain Président comme celui d'un pilote qui doit aider un équipage motivé, mais largement renouvelé, à sortir le bateau du port et à naviguer dans des conditions complexes, voire agitées. Je me propose de vous indiquer quelques repères pour cette navigation et le cap à tenir et vous donner quelques points de mes références et expériences personnelles, autrement dit, mes états de service.

Sur les conditions de navigation. Après 50 années de développement la Bretagne est entrée dans une phase de doute et de mutation quant à son avenir, tout en disposant de multiples atouts à valoriser, de talents endogènes et d'une culture de l'innovation.

L'anticipation construite en commun est, à mon sens, la qualité première du CESER. La diversité de l'assemblée et ses modes de travail lui donnent en effet une capacité d'analyse et de vision sans équivalent. Dans ce nouveau contexte le CESER doit plus que jamais tenir sa place et contribuer activement et concrètement au devenir économique, social, environnemental et culturel de notre région. C'est un défi que nous devons relever ensemble.

Il nous appartient de confirmer le CESER en tant que lieu d'audace et de sagesse, de discernement et d'anticipation dans ses missions d'assemblée consultative régionale. C'est la deuxième assemblée de la Bretagne.

Le second fait marquant, le renouvellement du CESER avec une représentation s'approchant de la parité, l'entrée de membres plus jeunes et de nouvelles composantes. Au final, le renouvellement atteint un taux de 46 %. Jamais le CESER n'avait connu un changement d'une telle ampleur, c'est une chance mais aussi une exigence en matière de préservation de la qualité de dialogue, d'écoute et de respect, qui en ont fait sa force et sa culture. Il nous faudra allier continuité et innovation.

Cette nouvelle mandature s'ouvre donc dans un contexte de mutations profondes tant au niveau de la Région qu'à celui du CESER. Sur le cap à prendre, si vous me confiez la barre, je souhaite mettre en œuvre trois priorités : des travaux de qualité, une communication efficace, un fonctionnement collégial et convivial.

Des travaux de qualité reposent d'abord sur la richesse apportée dans leur construction par chacun des membres du CESER, un effort tout particulier devra donc être porté sur l'intégration, la découverte des compétences et la formation.

Des travaux de qualité supposent aussi une organisation bien articulée à côté du bureau qui a pleinement son rôle à jouer, il me semble utile de rapprocher le bureau des collèges et le groupe des synthèses, pour en faire un lieu d'échanges et d'harmonisation des bonnes pratiques.

Par ailleurs, une réflexion s'impose sur le format et le travail en plénière. Ceci concerne la méthodologie ainsi que les modes d'intervention et d'expression dans le respect des opinions et de leur diversité. Cette réflexion nécessitera une préparation approfondie et des décisions claires et bien assumées.

Sans une communication efficace, la portée des travaux du CESER reste limitée. Lors de la précédente mandature des progrès notoires ont été accomplis pour améliorer la communication. À mon sens, nous pouvons aller plus loin sur quatre points : des textes plus synthétiques, le suivi d'impact, le rapprochement avec les élus et les conseils de développement et enfin la stratégie numérique. Sur ce dernier point, les jeunes membres pourront, j'en suis convaincu, nous apporter beaucoup.

Le fonctionnement collégial résulte du mode de gouvernance. Je souhaite renforcer cette façon de travailler. Par ailleurs, depuis que je suis au CESER, depuis 12 ans, j'observe que la quasi-totalité de ses membres a plaisir à se retrouver en réunion. Bon travail et bonne ambiance vont de pair, il faut que cette convivialité dure.

J'en termine par mes états de service par rapport au sujet traité par le CESER et aux responsabilités de Président. En matière de développement économique, pendant 23 ans, dans mon métier j'ai fédéré, développé et pérennisé des entreprises alliant industrie et services.

Par ailleurs, j'ai présidé pendant neuf ans l'agence de développement économique d'Ille-et-Vilaine, Idéa 35, qui réunit la totalité des collectivités territoriales et des chambres consulaires pour promouvoir l'attractivité du département et de facto l'aménagement.

Enfin, ces dernières années, j'ai été Président de la commission développement économique et recherche du CESER.

En ce qui concerne l'emploi et la formation, en tant que président de la métallurgie 35 et 56, pendant la période mouvementée de la téléphonie mobile je me suis particulièrement impliqué sur l'anticipation des mutations et sur son corollaire, le développement et le transfert des compétences.

Comme Président d'Idéa 35 j'ai eu un rôle moteur et fédérateur dans l'action mutualisée de revitalisation qui a favorisé la création de plus de 1000 emplois. D'autre part, j'ai été administrateur pendant de nombreuses années de deux établissements d'enseignement supérieur.

S'agissant de l'environnement, mes activités professionnelles m'ont amené à travailler concrètement sur l'énergie et l'économie circulaire. Par ailleurs, Idéa 35 a développé pendant ma présidence une activité de conseil en matière de développement durable auprès des collectivités territoriales.

Pour ce qui concerne la mission de Président, l'animation de commission est, à de nombreux égards, un modèle réduit de la présidence du CESER. J'ajoute qu'après avoir été juge au tribunal de commerce, j'ai acquis une expérience en matière de médiation et un certain savoir-faire pour faire émerger une solution à partir de positions éloignées.

S'il me faut résumer mes états de service en quelques mots, je dirai une diversité de responsabilité avec en dénominateur commun, la transversalité, l'anticipation et le rassemblement.

La présidence du CESER est un beau mandat mais exigeant. Pour être tout à fait clair ce n'était pas dans mes plans. Deux raisons m'ont conduit, avant l'été, à m'engager.

Première raison, dans un contexte difficile, et en paraphrasant Kennedy, ne demande pas ce que ta région peut faire pour toi, demande-toi ce que tu peux faire pour elle. Je suis convaincu que le CESER est un contributeur de solution très utile pour la Bretagne.

Deuxième raison, d'horizons divers, dans les trois collèges du CESER, il m'a été exprimé que mon expérience et ma propension à rassembler pouvait être utile dans ce moment particulier de mutations.

Le CESER de Bretagne est un lieu exemplaire de débat constructif et de respect mutuel. Pour une large part, cela tient au fait que les présidents successifs du CESER ont su se situer au-dessus des collègues en visant l'intérêt général. Si vous m'accordez votre confiance je serai attentif à me situer, de même, au-dessus des collègues. Mon parcours et mes engagements au CESER, sont là pour signifier qu'il ne s'agit pas d'une vaine promesse. Je vous remercie de votre attention.

PATRICE BOUDET

Merci Monsieur le Président, bonjour à toutes et à tous.

Tout d'abord, permettez-moi de me présenter aux membres de notre assemblée et plus particulièrement aux nouveaux entrants.

Je m'appelle Patrice BOUDET, je fais partie du collège 2 où je suis un des 11 membres CGT dans un groupe composé de six femmes et cinq hommes. Membres du CESER depuis 2005 et à partir de la dernière mandature en 2007, j'y ai assumé les fonctions de deuxième Vice-président du collège 2 et de rapporteur général aux plans, aux schémas, à l'agenda 21 et à l'évaluation des politiques régionales.

Cette dernière responsabilité m'a offert l'opportunité d'organiser et de susciter débats et confrontations des idées en passant régulièrement dans les quatre commissions de notre conseil. Cet exercice collectif m'a permis d'élaborer des avis circonstanciés, enrichis, qui ont recueilli la quasi unanimité lors de leur présentation en séance plénière.

Ce passage en commission m'a aussi permis de mieux connaître les fonctionnements, de mieux cerner les attentes des uns et des autres, pour en élaborer l'avis qui correspondait

aux différents échanges. C'est riche de cette expérience que je me présente à vous.

Il n'est pas courant qu'une candidature issue du collège 2, au poste de Président, soit proposée au CESER de Bretagne. Sauf à me tromper, c'est même la première fois. Comme c'est la première fois qu'il y a plusieurs candidatures. On ne peut que s'en féliciter pour peu qu'elles soient toutes sincères dans l'intérêt de notre assemblée. Cet exercice démocratique n'en prendrait que plus de valeur.

Il démontre que le CESER, lieu d'expression, de confrontation et de construction, doit continuer de jouer son rôle d'aiguillon et d'être force de proposition de la société civile organisée. Vous me permettrez de paraphraser notre Président sortant qui, dans son discours de fin de mandat, disait ceci en parlant du CESER : « C'est un réel lieu d'échanges communs à la recherche d'un dénominateur commun qui n'est pas obligatoirement le plus petit dénominateur, échanges qui se déroulent dans un respect mutuel et permettent un vrai travail collaboratif et une effective participation au débat démocratique régional. » Il ajoutait : « C'est notre capacité à trouver l'accord, lorsqu'il a un sens, qui fait notre expertise collective et notre force. Additionner des opinions, tenir des baromètres sur des questions de société concourent bien peu à la vie démocratique. »

Cet extrait illustre bien, de mon point de vue, la manière dont il faut s'inspirer pour animer le CESER et ainsi continuer de produire des travaux de qualité. Chacune et chacun a pu en prendre connaissance dans la brochure, Sept priorités pour la Bretagne. Ces travaux montrent la richesse, la plus-value de nos réflexions sur des sujets aussi variés qui vont de l'économique au social, à l'environnemental, au sociétal et au culturel.

Beaucoup de nos travaux trouvent écho auprès de collectivités, d'organismes divers, ils sont de plus en plus cités et pris en référence. Cela doit nous encourager à continuer. Pour autant, il nous faut répondre à ce qui nous entoure, la situation sociale et économique bretonne appelle des réponses des acteurs concernés : pouvoirs publics, patronat, organisations syndicales mais aussi de notre assemblée.

Elle ne peut pas être spectatrice et doit s'exprimer très rapidement dans les jours à venir. Nous avons dans nos fonds d'études des éléments à faire valoir et à ressortir. Je pense aussi à la contribution de janvier dernier sur la thématique d'anticipation et de restructuration. La préparation d'un plan d'avenir pour la Bretagne ne peut pas se faire sans notre contribution. C'est à cela qu'il nous faut nous attaquer sans tarder.

La vision que nous avons du CESER ne peut pas être que en réaction, il doit donc continuer ses études longues alternées de rapports courts. Qu'on le veuille ou pas nous sommes à la croisée de nombreux chemins, à des choix de société.

La crise systémique que nous subissons fortement depuis cinq ans est là pour nous le rappeler : fermetures d'entreprises, vague de licenciements, dérèglement climatique, fracture sociale et j'en passe. Autant d'exemples qui nous obligent à travailler pour une société du bien et mieux vivre ensemble.

Il nous faudra innover, aller encore plus loin que nous l'avons fait, à ce titre, je pense que la recherche du consensus est importante mais elle ne pourra pas laisser de côté les points de vue minoritaires, comme on ne pourra se satisfaire de pressions de quelques groupes que ce soit. Cette transition de la société qui se présente nous appelle à nous investir dans cette évolution. La directive ministérielle nous y invite et la nouvelle composition du CESER avec l'arrivée de plus de femmes, plus de représentation de jeunes, nous en donne une opportunité supplémentaire. C'est ce que je crois.

Tout comme je crois qu'il y a un moment pour voter et mettre en place les responsabilités des postes à pourvoir moment pour travailler ensemble. Je voudrais vous citer encore une phrase du Président EVEN mais je vous assure que c'est la dernière, il disait ceci : « vous savez, mon attachement à la démocratie participative, à la démocratie consultative, en autant qu'il s'agisse d'une démocratie délibérative. » Avec son autorisation je fais mienne cette phrase.

Avant de finir, je vous informe que ma candidature est soutenue par des organisations du collège 2, par des membres du collège 3 et dans une moindre mesure du collège 1. Voici rapidement mes chers collègues quelques éléments que je souhaitais porter à la connaissance de tous les membres de notre Conseil économique social et environnemental de Bretagne.

Je vous remercie de votre attention.

Joël JOSSELIN

Ma candidature sera présentée par Fabrice LERESTIF au nom du groupe.

Fabrice LERESTIF

Force ouvrière

Mesdames, Messieurs, mes camarades.

Les quatre unions départementales se sont réunies la semaine dernière, elles ont décidé de présenter une candidature à la présidence du CESER et d'expliquer par une courte déclaration pourquoi.

Force ouvrière estime que la situation économique actuelle sur le Finistère, sur la Bretagne, sur la France, sur de très nombreux pays d'Europe et d'Afrique, d'Asie, d'Amérique du Sud, est le résultat de politiques économiques désastreuses et de pratiques financières que l'on peut qualifier de mafieuses.

La revendication syndicale de Force ouvrière est claire, maintien de tous les emplois, pas un seul licenciement, y compris par la prise de participation de l'État voire des nationalisations, par un rétablissement de la souveraineté nationale face aux directives de l'Union européenne, du FMI, de la BCE, de l'OMC, qui instaurent une compétitivité et une concurrence sauvage entre les États, les entreprises, et empêchent toute politique de relance.

Si la Région Bretagne est aujourd'hui secouée par des manifestations de colère et de désespoir, elle rejoint en cela les autres régions de France qui subissent des licenciements massifs. Il y a urgence à agir.

Les porte-parole de Force ouvrière ont signifié au Préfet de région qui invitait le 6 novembre les organisations syndicales et le patronat à la présentation du pacte d'avenir pour la Bretagne. Elles ont donc signifié que le dumping social devrait être immédiatement interdit, que l'État contrôle le versement et l'utilisation des subventions.

Considérant que salaire, emploi, retraite, tout est lié, ils ont aussi exigé un gel immédiat des plans de licenciements, donc l'utilisation des fonds de la BPI et du grand emprunt, uniquement à cette fin. Le maintien de tous les services publics, donc le gel de la modernisation de l'action publique, l'augmentation générale des salaires, seule à même de relancer l'économie, l'abrogation de la loi sur la flexi-mobilité, du 11 janvier 2013. Le

maintien de nos régimes de protection sociale, donc le retrait de la loi Ayrault sur les retraites.

À l'évidence, le pacte d'avenir, les cellules de reclassement, de soutien psychologique et autres groupes de travail ne répondent aucunement à l'urgence de ces revendications. Force ouvrière continue donc de les porter en toute indépendance et appelle les salariés à poursuivre la lutte avec leurs organisations syndicales.

Voilà le sens de la candidature Force ouvrière à la présidence, candidature qui sera incarnée par Joël JOSSELIN, membre du CESER, si je ne me trompe, depuis 2003, aujourd'hui instituteur en retraite et militant infatigable du mouvement social.

Merci.

PREMIER TOUR

2 - Le résultat du scrutin

Nombre d'inscrits : 118

Nombre de votants : 118

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 117

Majorité absolue : 59

Ont obtenu :

- M. Patrice BOUDET	32 voix
- M. Joël JOSSELIN	6 voix
- M. Jean HAMON	79 voix

M. Jean HAMON ayant obtenu la majorité absolue, est élu Président du Conseil économique, social et environnemental de Bretagne.

II. Election du premier Vice-Président de chaque collège

Le Président, représentant le collège I, le premier Vice-Président sera élu parmi le collège qui suit, à savoir le collège II.

PREMIER TOUR

COLLEGE II

1 - Les candidatures

Sont candidats :

- Mme Marie-Pierre SINOU
- Mme Annie KERHAIGNON

2 - Le résultat du scrutin

Nombre d'inscrits : 118

Nombre de votants : 118

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 5

Suffrages exprimés : 113

Majorité absolue : 57

Ont obtenu :

- | | |
|--------------------------|---------|
| - Mme Marie-Pierre SINOU | 99 Voix |
| - Mme Annie KERHAIGNON | 14 Voix |

Mme Marie-Pierre SINOU, ayant obtenu la majorité absolue, est élue vice-Présidente du Conseil économique, social et environnemental de Bretagne.

COLLEGE III-IV

1 - Les candidatures

Est candidat :

- Mme Marie-Martine LIPS

2 - Le résultat du scrutin

Nombre d'inscrits : 118

Nombre de votants : 118

Nombre de bulletins nuls : 13

Suffrages exprimés : 105

Majorité absolue : 53

A obtenu :

- Mme Marie-Martine LIPS

105 Voix

Mme Marie-Martine LIPS, ayant obtenu la majorité absolue, est élue vice-Présidente du Conseil économique, social et environnemental de Bretagne.

COLLEGE I

1 - Les candidatures

Est candidat :

- M. Patrick CARE

2 - Le résultat du scrutin

Nombre d'inscrits : 118

Nombre de votants : 118

Nombre de bulletins nuls : 15

Suffrages exprimés : 103

Majorité absolue : 52

A obtenu :

- M Patrick CARE

103 Voix

M. Patrick CARE, ayant obtenu la majorité absolue, est élu vice-Président du Conseil économique, social et environnemental de Bretagne.

III. Election du deuxième Vice-Président de chaque collège

PREMIER TOUR

COLLEGE II

1 - Les candidatures

Est candidat :

- M. Patrice BOUDET

2 - Le résultat du scrutin

Nombre d'inscrits : 118

Nombre de votants : 118

Nombre de bulletins nuls : 9

Suffrages exprimés : 109

Majorité absolue : 55

A obtenu :

- M. Patrice BOUDET

109 Voix

M. Patrice BOUDET, ayant obtenu la majorité absolue, est élu vice-Président du Conseil économique, social et environnemental de Bretagne.

COLLEGE III-IV

1 - Les candidatures

Est candidat :

- Mme Annie GUILLERME

2 - Le résultat du scrutin

Nombre d'inscrits : 118

Nombre de votants : 118

Nombre de bulletins nuls : 21

Suffrages exprimés : 97

Majorité absolue : 49

A obtenu :

- M. Annie GUILLERME

97 Voix

Mme Annie GUILLERME, ayant obtenu la majorité absolue, est élue vice-Présidente du Conseil économique, social et environnemental de Bretagne.

COLLEGE I

1 - Les candidatures

Est candidat :

- M. Jean-François LE TALLEC

2 - Le résultat du scrutin

Nombre d'inscrits : 118

Nombre de votants : 118

Nombre de bulletins nuls : 15

Suffrages exprimés : 103

Majorité absolue : 52

A obtenu :

- M Jean-François LE TALLEC.

103 Voix

M. Jean-François LE TALLEC, ayant obtenu la majorité absolue, est élu vice-Président du Conseil économique, social et environnemental de Bretagne.

IV. Election du troisième Vice-Président de chaque collège

PREMIER TOUR

COLLEGE II

1 - Les candidatures

Sont candidats :

- M. Gérard FERRE
- Mme Annie KERHAIGNON
- Mme Christine DIVAY

2 - Le résultat du scrutin

Nombre d'inscrits : 118

Nombre de votants : 118

Nombre de bulletins nuls : 6

Suffrages exprimés : 112

Majorité absolue : 57

Ont obtenu :

- | | |
|------------------------|---------|
| - M. Gérard FERRE | 53 Voix |
| - Mme Annie KERHAIGNON | 11 Voix |
| - Mme Christine DIVAY | 48 Voix |

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue il devra être procédé à un second tour de scrutin

COLLEGE III-IV

1 - Les candidatures

Est candidat :

- M. Jean LE TRAON

2 - Le résultat du scrutin

Nombre d'inscrits : 118

Nombre de votants : 118

Nombre de bulletins nuls : 4

Suffrages exprimés : 114

Majorité absolue : 58

A obtenu :

- M. Jean LE TRAON

114 Voix

M. Jean LE TRAON, ayant obtenu la majorité absolue, est élu vice-Président du Conseil économique, social et environnemental de Bretagne.

COLLEGE I

1 - Les candidatures

Est candidat :

- M. Laurent KERLIR

2 - Le résultat du scrutin

Nombre d'inscrits : 118

Nombre de votants : 118

Nombre de bulletins nuls : 27

Suffrages exprimés : 91

Majorité absolue : 46

A obtenu :

- M. Laurent KERLIR

91 Voix

M. Laurent KERLIR, ayant obtenu la majorité absolue, est élu vice-Président du Conseil économique, social et environnemental de Bretagne.

DEUXIEME TOUR

COLLEGE II

1 - Les candidatures

Sont candidats :

- M. Gérard FERRE
- Mme Annie KERHAIGNON
- Mme Christine DIVAY

2 - Le résultat du scrutin

Nombre d'inscrits : 118

Nombre de votants : 118

Nombre de bulletins nuls : 4

Suffrages exprimés : 114

Majorité absolue : 58

Ont obtenu :

- M. Gérard FERRE	56 Voix
- Mme Annie KERHAIGNON	10 Voix
- Mme Christine DIVAY	48 Voix

M. Gérard FERRE, ayant obtenu la majorité, est élu vice-Président du Conseil économique, social et environnemental de Bretagne.

V. Election du quatrième Vice-Président des collèges II et III-IV

PREMIER TOUR

COLLEGE II

1 - Les candidatures

Sont candidat :

- M. Loïc FANOUILLE
- Mme Christine DIVAY
- Mme Viviane SERRANO
- Mme Annie KERHAIGNON

2 - Le résultat du scrutin

Nombre d'inscrits : 118

Nombre de votants : 118

Nombre de bulletins nuls : 2

Suffrages exprimés : 116

Majorité absolue : 59

Ont obtenu :

- | | |
|------------------------|---------|
| - M. Loïc FANOUILLE | 50 Voix |
| - Mme Annie KERHAIGNON | 7 Voix |
| - Mme Christine DIVAY | 26 Voix |
| - Mme Viviane SERRANO | 33 Voix |

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue il devra être procédé à un second tour de scrutin

COLLEGE III-IV

1 - Les candidatures

Est candidat :

- M. Michel CLECH

2 - Le résultat du scrutin

Nombre d'inscrits : 118

Nombre de votants : 117

Nombre de bulletins nuls : 20

Suffrages exprimés : 97

Majorité absolue : 49

Ont obtenu :

- M. Michel CLECH

97 Voix

M. Michel CLECH, ayant obtenu la majorité absolue, est élu vice-Président du Conseil économique, social et environnemental de Bretagne.

DEUXIEME TOUR

COLLEGE II

1 - Les candidatures

Sont candidat :

- M. Loïc FANOILLERE
- Mme Christine DIVAY
- Mme Viviane SERRANO
- Mme Annie KERHAIGNON

2 - Le résultat du scrutin

Nombre d'inscrits : 118

Nombre de votants : 118

Nombre de bulletins nuls : 3

Suffrages exprimés : 115

Majorité absolue : 58

Ont obtenu :

- | | |
|------------------------|---------|
| - M. Loïc FANOILLERE | 56 voix |
| - Mme Christine DIVAY | 21 voix |
| - Mme Viviane SERRANO | 31 voix |
| - Mme Annie KERHAIGNON | 7 voix |

M. Loïc FANOILLERE, ayant obtenu la majorité, est élu vice-Président du Conseil économique, social et environnemental de Bretagne.

Election des neufs membres du Bureau

PREMIER TOUR : COLLEGE I – ELECTION DE TROIS MEMBRES

1 - Les candidatures

Sont candidats :

- M. Henri DAUCE
- M. Jean-Yves LABBE
- M. Louis NOEL
- M. Jean-Bernard SOLLIEC

2 - Le résultat du scrutin

Nombre d'inscrits : 118

Nombre de votants : 118

Nombre de bulletins nuls : 1

Suffrages exprimés : 117

Majorité absolue : 59

Ont obtenu :

- M. Louis NOEL	92 Voix
- M. Jean-Yves LABBE	80 Voix
- M. Jean-Bernard SOLLIEC	73 Voix
- M. Henri DAUCE	71 Voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont élus comme membre du Bureau du CESER au titre du collège I : les trois membres qui ont obtenu le plus de voix

M. Louis NOEL

M. Jean-Yves LABBE

M. Jean-Bernard SOLLIEC

PREMIER TOUR : COLLEGE II – ELECTION DE TROIS MEMBRES

1 - Les candidatures

Sont candidats :

- M. Stéphane CREACH
- Mme Christine DIVAY
- M. Joël JOSSELIN
- M. Jean-Luc LE GUELLEC
- Mme Viviane SERRANO
- M. Jacques UGUEN

2 - Le résultat du scrutin

Nombre d'inscrits : 118

Nombre de votants : 118

Nombre de bulletins nuls : 1

Suffrages exprimés : 117

Majorité absolue : 59

Ont obtenu :

- | | |
|--------------------------|---------|
| - M. Jacques UGUEN | 74 voix |
| - M. Stéphane CREACH | 71 voix |
| - M. Joël JOSSELIN | 50 voix |
| - Mme Christine DIVAY | 46 voix |
| - M. Jean-Luc LE GUELLEC | 43 voix |
| - Mme Viviane SERRANO | 43 voix |

*Ayant obtenu la majorité absolue, sont élus comme membres du Bureau du CESER
au titre du collège II :*

M. Jacques UGUEN

M. Stéphane CREACH

Un second tour de scrutin devra être réalisé pour le troisième siège

PREMIER TOUR : COLLEGE III ET IV – ELECTION DE TROIS MEMBRES

1 - Les candidatures

Sont candidats :

- Mme Marie-Christine CARPENTIER
- Mme Marie-Pascale DELEUME
- M. Bernard GAILLARD
- M. Lionel LE BORGNE

2 - Le résultat du scrutin

Nombre d'inscrits : 118

Nombre de votants : 118

Nombre de bulletins nuls : 3

Suffrages exprimés : 115

Majorité absolue : 58

Ont obtenu :

- | | |
|----------------------------------|---------|
| - Mme Marie-Pascale DELEUME | 98 voix |
| - M. Bernard GAILLARD | 79 voix |
| - M. Lionel LE BORGNE | 77 voix |
| - Mme Marie-Christine CARPENTIER | 69 voix |

Ayant obtenu la majorité absolue, sont élus comme membres du Bureau du CESER au titre des collèges III et IV : les trois membres qui ont obtenu le plus de voix

Mme Marie-Pascale DELEUME

M. Bernard GAILLARD

M. Lionel LE BORGNE

DEUXIEME TOUR : COLLEGE II

1 - Les candidatures

Sont candidats :

- M. Joël JOSSELIN
- M. Jean-Luc LE GUELLEC
- Mme Viviane SERRANO
- M. Jacques UGUEN

2 - Le résultat du scrutin

Nombre d'inscrits : 118

Nombre de votants : 118

Nombre de bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 118

Majorité absolue : 60

Ont obtenu :

- | | |
|--------------------------|---------|
| - M. Joël JOSSELIN | 42 voix |
| - Mme Christine DIVAY | 29 voix |
| - M. Jean-Luc LE GUELLEC | 27 voix |
| - Mme Viviane SERRANO | 20 voix |

Ayant obtenu la majorité est élu comme membre du Bureau du CESER au titre du collège II :

M. Joël JOSSELIN

La composition du Bureau au terme de cette session

Président :

M. Jean HAMON

Vice-Président-e-s :

- Mme Marie-Pierre SINOU
- Mme Marie-Martine LIPS
- M. Patrick CARE
- M. Patrice BOUDET
- Mme Annie GUILLERME
- M. Jean-François LE TALLEC
- M. Gérard FERRE
- M. Jean LE TRAON
- M. Laurent KERLIR
- M. Loïc FANOUILLERE
- M. Michel CLECH

Membres :

- M. Louis NOEL
- M. Jean-Yves LABBE
- M. Jean-Bernard SOLLIEC
- M. Jacques UGUEN
- M. Stéphane CREACH
- M. Joël JOSSELIN
- Mme Marie-Pascale DELEUME
- M. Bernard GAILLARD
- M. Lionel LE BORGNE

Allocution du Préfet de Région

Patrick STRZODA

Préfet de Région

Monsieur le Président du Conseil régional, Monsieur le Président du Conseil social et économique régional, Mesdames et Messieurs les conseillers,

L'actualité que connaît notre région ne m'a pas permis d'être parmi vous ce matin et donc j'ai demandé à ma collaboratrice Isabelle GRAVIÈRE TROADEC de procéder à l'installation officielle du Conseil. En cet instant je souhaite d'abord vous adresser mes félicitations les plus chaleureuses et les plus sincères pour votre désignation au sein de ce conseil qui joue un rôle extrêmement important pour la bonne administration de notre région de Bretagne.

Je voudrais tout particulièrement saluer votre Président, Monsieur HAMON, qui a accepté cette lourde charge. Saluer Mesdames les conseillères parce qu'il a fallu, j'allais dire se battre, non, mais militer, pour que le nombre de conseillères passe de 24 à 44. Ce qui représente un taux de féminisation, excusez cette expression technocratique, de 37 %.

Je voudrais saluer les nouveaux conseillers et nouvelles conseillères qui sont au nombre de 55, ce qui témoigne d'un renouvellement important de notre assemblée. Ce renouvellement concerne tous les collègues.

Pour le collège 1, j'ai souhaité attribuer sept sièges à des organismes « entrants », ceci pour mieux refléter la diversité de notre région : diversité en agriculture et dans les professions libérales. J'ai également souhaité prendre en compte l'économie sociale et solidaire ou encore un secteur important qui est la construction, réparation navale.

Pour le collège numéro 2, celui qui associe les responsables des organisations syndicales de salariés les plus représentatives. J'ai fait application de l'annexe de la circulaire interministérielle du 27 juin 2013 qui attribue les sièges à la proportionnelle à la plus forte moyenne à partir des résultats obtenus par les syndicats dans les secteurs privés et publics.

C'est au sein du collège numéro 3 que l'objectif de refléter la réalité économique, sociale et environnementale de notre région a été plus particulièrement recherché. En effet, j'ai pu attribuer 11 sièges à des organismes entrants et sur les 38 membres qui composent le collège 3, les différents secteurs sont représentés de la manière suivante.

- Quatre sièges pour le secteur de la famille,
- cinq sièges pour le secteur de la solidarité et de l'insertion,
- huit sièges pour le secteur du cadre de vie,
- huit sièges pour le secteur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,
- quatre sièges pour le secteur de la santé et de la protection sociale,
- trois sièges pour le secteur de la jeunesse
- six sièges pour le secteur du développement durable et de la protection de l'environnement.

S'agissant du dernier collège, le collège numéro 4 qui compte cinq personnalités, j'ai choisi cinq personnes qui outre leurs compétences et leurs qualités, répondent à deux critères auxquels j'étais très attaché, la féminisation et la jeunesse.

Voilà, Mesdames et Messieurs, vous êtes installé, et au moment où vous prenez vos fonctions pour cette nouvelle mandature pour la période 2013-2019, je souhaite remercier très sincèrement les membres du précédent conseil et notamment son Président, Monsieur EVEN.

Ils ont su placer le Conseil économique, social et environnemental régional au coeur de la démocratie en région. Représentatif de la diversité et des acteurs du tissu économique, social et environnemental en Bretagne, le CESER, présidé par Monsieur EVEN, a su apporter, en toute impartialité, une contribution essentielle à la gouvernance de notre région.

Je ne doute pas que vous aussi vous saurez assumer avec le même professionnalisme et le même engagement vos missions de conseil, de vigilance, et d'anticipation pour permettre à notre région de surmonter les difficultés qu'elle connaît actuellement.

Ces difficultés vous les connaissez aussi bien que moi. Une situation économique qui s'est dégradée au cours des derniers mois et qui s'est notamment traduite par une concentration de plans sociaux dans un certain nombre de territoires et je pense notamment au département du Finistère.

La réponse du gouvernement a été très ferme, elle est intervenue dans le courant du mois d'octobre au cours de deux réunions présidées par le Premier ministre. La réponse c'est un pacte d'avenir qui est proposé à tous les responsables économiques, sociaux et politiques de cette région. Un pacte d'avenir qui doit apporter, à la fois, des réponses, aux difficultés conjoncturelles que rencontrent un certain nombre de secteurs économiques et un certain nombre de territoires. Mais également un pacte d'avenir qui doit permettre à cette région de Bretagne d'être plus compétitive dans son économie et dans son fonctionnement territorial.

Le travail pour l'élaboration de ce pacte d'avenir a immédiatement commencé. Il se fait dans le cadre d'un binôme qui associe le Président du Conseil régional, Monsieur MASSIOT, et le Préfet de Région. Ce travail se fait dans le cadre d'une concertation et d'une mobilisation que nous voulons très large.

Et pour rétablir les comptes de gestion du dialogue le gouvernement a décidé de suspendre la mise en oeuvre de l'écotaxe. L'élaboration de ce pacte se fait avec l'appui constant du gouvernement et notamment du cabinet du Premier ministre où nous avons un interlocuteur que vous connaissez tous, Monsieur Gilles RICONO. Ce travail se fait dans un calendrier extrêmement serré puisque le Premier ministre a annoncé la semaine dernière qu'il souhaitait venir à la fin du mois de novembre, début décembre, pour valider ce pacte d'avenir.

Je ne vais pas rentrer dans le détail de ce pacte, Monsieur le Président vous dira comment nous le concevons et surtout comment nous souhaitons vous y associer. Sachez que pour nous il s'agit vraiment de doter notre région de Bretagne d'une ambition qui est celle d'un projet de développement régional qui fédère tous les acteurs de cette région autour de deux concepts clés : la compétitivité et la solidarité. Pour cela, nous avons de très nombreux atouts.

Ce pacte, je vous l'ai dit, comporte trois volets. Des réponses de soutien particulier à des personnes qui aujourd'hui sont en difficulté parce qu'elles sont, soit licenciées, soit

sur le point de perdre leur emploi, et des mesures de soutien pour les territoires plus particulièrement impactés par ces crises.

Deuxième volet, un plan pour l'agriculture et l'agroalimentaire de Bretagne, afin que ce secteur d'activité, ces secteurs d'activités qui sont extrêmement importants pour notre économie puissent produire davantage en investissant, en innovant, en développant des programmes à l'exportation et en améliorant la qualification de toutes les personnes qui travaillent dans ces secteurs.

Le troisième volet est un volet de compétitivité globale, d'économie, autour des atouts de cette région. La Bretagne est une région agricole, agroalimentaire, mais c'est aussi une région industrielle, c'est une région qui a une vocation maritime et c'est une région qui depuis longtemps a misé sur la matière grise. Donc à partir de ces atouts, en mobilisant un certain nombre de leviers, le contrat de plan pour lequel nous avons d'ores et déjà engagé les négociations, mais également tous les outils de la compétitivité, nous pourrions donner un nouveau souffle à cette région.

Mais la compétitivité, c'est l'économie mais c'est aussi les territoires et dans ce domaine nous comptons bien utiliser le pacte d'avenir pour apporter un certain nombre de réponses en ce qui concerne la desserte de la région Bretagne. La fluidification des circulations et des déplacements au sein même de la région. Mais également un renforcement du maillage territorial en reliant davantage les métropoles, le réseau des villes moyennes et les pays.

Voilà Mesdames et Messieurs ce que je voulais vous dire ce pacte d'avenir. Monsieur le Président sera beaucoup plus précis, nous travaillons tous les jours ensemble.

Pour conclure, je voulais vous dire que ce pacte d'avenir c'est l'affaire des Bretons. Ce n'est pas quelque chose qui vient d'en haut, le Préfet, dans cette affaire, il est là en accompagnateur et en tant que facilitateur et le moment venu il faudra qu'il négocie des enveloppes financières. Ce ne sera pas facile.

Mais vraiment, ce pacte est l'affaire des Bretons, de ceux qui les représentent, de ceux qui les défendent, de ceux qui connaissent parfaitement leurs préoccupations, et parmi ces représentants, le Conseil économique social et environnemental que vous présidez, Monsieur le Président, a un rôle particulier à jouer.

Et je crois que Monsieur le Président est d'accord, nous vous présenterons ce pacte d'avenir pour que vous puissiez évidemment l'enrichir et le nourrir de vos propres réflexions. Merci pour votre attention.

Allocution du Président du Conseil régional

Pierrick MASSIOT

Président du Conseil régional de Bretagne

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président HAMON, Mesdames et Messieurs,

Bien évidemment je m'associe aux félicitations que vient d'exprimer Monsieur le Préfet au regard de votre désignation dans ce Conseil économique social et environnemental de Bretagne. Je m'associe aussi, Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, aux remerciements que vous avez formulés pour les membres de la précédente assemblée et leur Président, Monsieur EVEN, avec lequel, je crois, nous avons travaillé en bonne intelligence pendant pas mal de temps.

Ce sont vos qualités et votre expérience qui sont reconnues par le fait que vous puissiez siéger dans ce CESER. Je félicite les personnes que vous avez choisies pour constituer le bureau et particulièrement, naturellement, le nouveau Président, Monsieur HAMON, représentant du premier collège.

Nous le disions tout à l'heure, en aparté, nous avons déjà eu l'occasion dans le passé, avec d'autres responsabilités, de travailler ensemble sur des dossiers communs et je ne doute pas que cette capacité à travailler ensemble s'avérera à nouveau utile et productive.

Votre assemblée traduit une volonté de renouvellement et de féminisation, là encore, Monsieur le Préfet, vous avez donné les chiffres précis, et je crois que nous nous inscrivons bien, avec ce CESER nouvelle formule, dans l'esprit des textes qui avaient présidé à ces choix de féminisation, rajeunissement et renouvellement.

Je sais également, Monsieur le préfet, que vous avez veillé à ce que l'assemblée nouvelle du CESER représente au mieux la diversité et la richesse des différentes composantes de la société de Bretagne. Celles et ceux, parmi vous, qui participez déjà, au CESER précédent, savent bien que le dialogue, que nous devons entretenir entre nos assemblées est un ferment indispensable à la maturation fructueuse des sujets dont nous sommes saisis ou que nous décidons de saisir.

À cet égard, il me semble que le mode de fonctionnement adopté par les Présidents LE DRIAN et EVEN, mode de fonctionnement que j'ai poursuivi du mieux que j'ai pu avec le Président EVEN, a, de ce point de vue, été exemplaire, et a contribué, sur la plupart des sujets, à construire, à chaque fois que cela a été possible, ce consensus breton qui est, n'en doutez pas, l'un de nos biens le plus spécifique et le plus précieux.

Je forme le vœu que ce travail en commun fondé sur la confiance et le respect des opinions, puisse se poursuivre et éclairer les décisions que le Conseil régional sera amené à prendre pour le développement de la Bretagne. Je ne doute pas, Monsieur le Président HAMON, que nous partagions cette ambition.

Les turbulences de l'actualité en Bretagne ne doivent pas occulter l'essentiel. La Bretagne n'a pas perdu en quelques semaines ce qui, depuis des décennies sinon des siècles, a toujours fait sa force, c'est-à-dire ce mélange de solidarité et de créativité qui n'est jamais aussi fertile que lorsque notre région connaît des difficultés.

Ces difficultés, nous nous y sommes affrontés, nous les avons identifiées, que ce soit dans l'industrie mécanique, les nouvelles technologies, l'agriculture ou l'industrie agroalimentaire. Je n'oublie pas non plus les effets collatéraux sur des activités comme le bâtiment ou les travaux publics.

Notre pacte d'avenir pour la Bretagne, proposé par le gouvernement, mais construit ici en Bretagne, avec toutes les forces vives de la région, va nous permettre de façonner les nouveaux ressorts du développement breton. Ce pacte, vous le savez, s'organise autour de trois piliers principaux et s'articule aussi autour de sept enjeux.

Je les cite, rapidement, nous aurons l'occasion dans les semaines à venir, par des moyens que nous essaierons de trouver Monsieur le Président HAMON, les plus commodes pour votre assemblée, de pouvoir faire en sorte que vous puissiez enrichir nos réflexions à ce sujet.

Ces sept enjeux, je les cite rapidement.

- Le premier de ces enjeux est naturellement la réponse à l'urgence. Aujourd'hui, pour les personnes qui se trouvent licenciées, pour les personnes qui se trouvent sans avenir professionnel, se trouvent en grande difficulté. Donc l'urgence sera d'abord l'urgence vers les personnes affectées par ces troubles. Ce sera un suivi personnalisé, ce seront des contrats de sécurisation professionnelle, ce sera également de la formation car pour pouvoir retrouver une activité encore faut-il avoir la formation adéquate.

L'urgence sera aussi pour les entreprises en difficulté à travers, tout d'abord, une dotation d'urgence que le gouvernement, Monsieur le Préfet, a annoncé, de 15 millions d'euros. 15 millions auxquels la Région pourra contribuer également par un abondement déjà dans les autorisations d'engagement, de 4 millions d'euros, si cela est nécessaire. Il y aura évidemment, à travers un appui commun sur l'établissement public foncier régional, une recherche de diagnostic sur les bâtiments qui vont se libérer et sur les capacités de revitalisation des secteurs concernés.

Le troisième aspect de ces urgences, ce sont les investissements publics, qui passeront, là encore, en accord avec vous Monsieur le Préfet, par une accélération sur l'année 2014 de la dernière année du contrat de projet État/Région actuel, pour lequel des sommes restent encore disponibles. Il faudra que nous puissions éviter ce report sur le contrat suivant et qu'au contraire nous essayons de mobiliser des projets prêts pour pouvoir entrer dans ces financements. Ceci touchera également la politique logement où nous allons essayer, là aussi, de récupérer des crédits en urgence pour pouvoir activer notamment les plans de rénovation, pour le parc privé.

- Le deuxième enjeu c'est conforter la Bretagne comme une région productive. Il n'y a d'avenir pour la Bretagne que par le maintien de ses industries aux côtés de ses autres pôles d'activité. La stratégie régionale de développement économique d'innovation et d'internationalisation qui sera, effectivement, présentée à votre réflexion et à votre avis pour la session de décembre, après une concertation très importante depuis 18 mois nous travaillons sur cette SRDEII, ce sera effectivement l'axe final de ce pacte d'avenir. Il faut en accélérer la mise en œuvre. Et donc il y aura, nous l'espérons en tout cas, une nouvelle dynamique pour les filières agricoles et agroalimentaires.

Dès aujourd'hui, dès la semaine dernière, des groupes de travail ont commencé, non plus à définir des stratégies, cela a été fait, nous n'allons pas le refaire, mais aujourd'hui ces groupes travaillent sur l'émergence de projets avec des financements et des calendriers.

Ces projets passent effectivement par plusieurs thèmes que vous connaissez parce qu'on les a déjà évoqués dans l'actualité récente. C'est la modernisation, que ce soit des bâtiments d'élevage, des ateliers industriels, que ce soit le plan de méthanisation qui a été évoqué à plusieurs reprises. L'innovation pour aller vers plus de recherche en valeur ajoutée. L'une des portes de sortie efficace pour l'agroalimentaire en Bretagne, c'est effectivement la montée en gamme de certains produits tout en ne mésestimant pas l'importance des produits de base. Il y aura une mobilisation financière assez exceptionnelle. Je ne m'attarde pas, vous avez déjà vu dans la presse quelques propos tenus, notamment, par les deux ministres qui sont venus vendredi derniers à Rennes, Monsieur LE FOLL et Monsieur GAROT. Notamment, il y a eu l'annonce très positive d'une augmentation très significative du fonds que l'on appelle le FEADER, le fonds européen, qui sera plus que doublé pour la Région Bretagne, permettra notamment l'effet de levier sur les pistes que j'ai citées, modernisation, méthanisation etc.

Il y aura aussi, je sais que pour beaucoup de professionnels, c'est un point très important. Il touche les industries agroalimentaires et l'agriculture mais il touche aussi d'autres filières, c'est le thème de la simplification.

Cette simplification porte à la fois sur les aspects administratifs, là je sais, Monsieur le Préfet, que vous êtes très sensible à cet aspect et que vous avez bien l'intention de déterminer les points sur lesquels nous allons pouvoir progresser.

Mais il y a aussi les assouplissements qui doivent intervenir dans le respect des règles environnementales qui sont nécessaires pour la préservation des milieux naturels. Mais ces assouplissements réglementaires portent sur deux points principaux, vous le savez, c'est le régime d'enregistrement pour les ICPE en ce qui concerne les exploitations, les agrandissements d'exploitation, et le problème de l'azote. Il faut que nous progressions sur ces aspects-là.

Pour cela, nous revendiquons un droit à l'expérimentation et nous travaillons d'ores et déjà avec vous, Monsieur le Préfet, et avec les ministres concernés et leurs services, sur ces aspects.

Bien évidemment, dans cette Bretagne comme région productive, nous nous identifions aussi ce que le ministre Montebourg a appelé le plan d'industrialisation, de reconquête industrielle, avec ses 34 plans. Sur ces 34 plans industriels, nous en avons, en ce qui nous concerne, Conseil régional, identifiés au moins une dizaine qui peuvent correspondre à l'avenir industriel de la Bretagne.

Évidemment, nous ne mésestimons pas l'importance que vont continuer à avoir les pôles de compétitivité, ainsi que les instituts de recherches technologiques. Soit, ceux qui existent, soit ceux que nous espérons obtenir notamment dans le secteur agroalimentaire.

- Troisième grand enjeu, la Bretagne est une grande région maritime et entend bien, non seulement le rester mais le démontrer. Là, nous retrouvons notamment ce que nous appelions avant l'IEED France énergies marine qu'on appelle maintenant l'ITE, institut de transition énergétique France énergies marine. Il faut que ce France énergies marine puisse lever les obstacles juridiques qui aujourd'hui freinent son fonctionnement et nous entendons, justement, dans ce pacte, obtenir la levée de ces blocages pour permettre un développement dans les énergies marines. Il y a là, pour l'Ouest breton notamment, une piste exceptionnelle qu'il faut absolument mener à terme.

À titre symbolique, d'ailleurs, nous demanderons la relocalisation, la localisation en Bretagne de l'IFREMER. Nous pensons que la Bretagne a vocation à accueillir le siège de l'IFREMER.

Pour le port de Brest, naturellement, nous confirmerons les engagements que le Conseil régional en tant que tel a pu prendre et nous espérons, que ce soient les fonds européens ou que ce soient les fonds nationaux, dans le cadre du pacte d'avenir, pourront venir nous aider à accélérer un certain nombre de travaux sur le port de Brest. Bien évidemment, nous n'oublions pas le soutien à la pêche et l'aquaculture.

- Quatrième enjeu, une Bretagne riche de son identité culturelle. Ceci constitue l'une des caractéristiques de la Bretagne et nous entendons que l'avenir de la Bretagne, lorsque l'on parle d'un pacte, comprenne aussi cet aspect culturel. Et donc, nous insisterons pour que soient engagées des dispositions qui vont permettre le respect de l'engagement 56 du Président de la République sur la charte des langues régionales. L'approbation de la charte européenne des langues régionales.

Nous développerons également, si nous le pouvons, et nous espérons bien le pouvoir, une convention additionnelle au futur contrat de plan sur les aspects, justement, langue régionale et culture.

Nous essaierons aussi d'expérimenter sur le plan audiovisuel. Nous espérons pouvoir obtenir, peut-être, des rapprochements entre les différents outils de la production audiovisuelle en Bretagne et puis aussi, peut-être, essayer aussi d'aller vers ce qui se passe en Corse, Monsieur le Préfet, région que vous connaissez bien, ou, effectivement, avec Via Stella, ils ont pu obtenir une expérimentation en matière audiovisuelle intéressante. En tout cas qui intéresse la Bretagne.

- Cinquièmement enjeu, la Bretagne une région qui parie sur l'intelligence. Ceci n'est pas nouveau puisque nous travaillons beaucoup dans ce registre en Bretagne, depuis longtemps, mais néanmoins, nous venons d'adopter, le schéma régional de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, cela a été fait en octobre. Il faut évidemment que nous puissions être très concrets dans ce domaine, grâce, justement à, soit l'actuel contrat de plan, soit le futur contrat de plan, nous allons essayer de développer, à travers les dispositifs de ces deux contrats, les points qui nous permettront de développer cette intelligence collective au service de l'économie.

Nous aurons également à développer le numérique à l'école, nous entendons là aussi faire de la Bretagne une région expérimentale.

- Sixième et avant-dernier enjeu, l'accessibilité et l'aménagement, vous l'avez un petit peu évoqué Monsieur le Préfet. Bien évidemment, à travers ces deux thèmes de l'aménagement et de l'accessibilité, on retrouvera l'objectif de Brest et Quimper à 3h de Paris, bien sûr. On retrouvera également les travaux qui ont déjà été entrepris pour doter la Bretagne d'un plan logistique qui tienne la route, si l'on peut dire.

Il y aura, évidemment, par ailleurs, la RN 164, là aussi, le Premier ministre, dans sa déclaration du 16 octobre, a pris en engagement. Et nous entendons confirmer, en ce qui concerne le Conseil régional, cet engagement sur l'achèvement de la RN 164. Je rappelle que la Région Bretagne cofinance, aux côtés de l'État, à 50 %, les travaux sur cette RN 164.

Nous aurons aussi à achever, les engagements concernant les pôles d'échanges multimodaux. Il y a certes le pôle rennais, important, puisque c'est à

partir de la diffusion du pôle rennais, ce que l'on appelle la désaturation de la gare de Rennes, que la transmission de la vitesse à l'ensemble du territoire breton pourra se faire. Mais à côté de pôle rennais, très important, il y a aussi neuf autres pôles d'échanges multimodaux qui maillent toute la Bretagne et qui seront très importants pour l'avenir ferroviaire de la Bretagne.

Enfin, sur l'accessibilité et l'aménagement, naturellement, le programme Bretagne très haut débit, vous savez qu'il s'agit là d'un engagement que nous sommes parvenus à faire, avec une seule autre région, jusqu'à présent, qui est l'Auvergne. Là encore, nous avons anticipé. Mais qui conduit à réaliser des investissements comparables au ferroviaire. 3 milliards pour le plan Bretagne très haut débit, 1,2 milliards pris en charge par les opérateurs privés mais 1,8 milliards qui seront pris en charge par des fonds publics, qui viennent de l'Europe, du national, de la région ou des autres collectivités.

- Enfin, le dernier enjeu, en fait, c'est un enjeu qui rassemble les six autres, c'est l'idée de faire de ce pacte un pacte de confiance. La simplification administrative y contribuera mais les leviers d'action, évidemment, seront également là pour assurer cette confiance qui permettra de définir l'enjeu de ce pacte qui rejoint les ambitions que nous avons, par ailleurs, mises sur le métier, quand nous avons lancé l'opération Bretagne 2030. C'est-à-dire que nous sommes comptables de la Bretagne que nous allons transmettre aux générations futures. Veillons à garder, au-delà des clivages et des sensibilités diverses, tout à fait légitimes des uns et des autres, veillons à garder, le sentiment de la cohésion entre nous, nécessaires à la définition de l'intérêt général pour la Bretagne.

Voilà, essentiellement, excusez-moi, de manière un peu ramassée, les propos que je souhaitais tenir aux côtés de Monsieur le Préfet sur le pacte d'avenir pour la Bretagne. Maintenant il me reste à vous souhaiter un bon travail à toutes et à tous au sein de cette assemblée. Merci.